

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté à sa séance ordinaire du 4 juillet 2018, conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec, le règlement numéro 291-18 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires. Ce règlement abroge et remplace les règlements numéros 181-07 et 229-13.

Le règlement numéro 291-18 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 9^e jour du mois de juillet 2018.

La greffière,



M^e Jacinthe Vallée